l eut été

e amende

aire, déà faire, droit de

Bédard ; nton.

que jae vouloir
il allait
le la répuisque
est un
de l'E-

, onneau.

re cœur

nensonussetés on pamentaires il passe niniquy

Roussy

6me Résolution.—Proposée par M. Pierre Carreau; Secondée par M. Magloire Ponton.

Résolu—Que M. Roussy ment, quand il dit (page 30) que les habitants de Ste. Marie s'en retournèrent dans leurs maisons peu satisfaits.

Au contraire, tout le monde était content de voir que M. Roussy avait été parfaitement confondu, et que par sa propre bouche il avait avoué qu'il mentait lorsqu'il disait:—" Qu'en religion, tout doit se " prouver par un texte de l'Ecriture-Sainte, et qu'on " ne doit pas se fier à la tradition."

Il a avoué qu'il était incapable de trouver un seul texte pour prouver que St. Marc et St. Luc étaient inspirés de Dieu. Il a été forcé, malgré lui, d'avouer qu'on ne connaissait cette vérité que par la tradition. Et si la honte dont il s'est trouvé accablé par sa défaite, ne l'eut fait sauver tout de suite, il était clair à tout le monde, que M. Chiniquy lui aurait donné de nouvelles preuves de l'ignorance et de la mauvaise foi de tous les prétendus réformateurs de religion.

(Signé,) ETIENNE POULIN, Président, AMB. FRÉCHETTE, Secrétaire.

Dès le 9 du même mois, M. Harbeck, Président, et MM. Gatien et Franchère, Secrétaires de l'assemblée, indignés des faussetés que les journaux protestants débitaient sur cette discussion, s'étaient réunis pour préparer le rapport que nous publions aujourd'hui.... Ces messieurs avaient entre leurs mains, les notes prises pen-